

La Cnav lance un appel à projets : 10 millions d'euros pour rénover et dynamiser les « résidences autonomie »

Paris, le 13 mai 2019

La Cnav lance jusqu'au 14 juin 2019 un appel à projets pour soutenir les opérations d'investissement visant prioritairement à la modernisation et à l'adaptation des résidences autonomie afin d'améliorer le cadre de vie, favoriser la vie sociale et le maintien de l'autonomie des retraités.

Souvent construites dans les années 1960, 1970 et 1980, les résidences autonomie doivent être rénovées pour s'adapter aux besoins des personnes âgées et aux nouvelles normes.

Dans le cadre du plan d'aide à l'investissement, des subventions pourront être accordées aux structures candidates, sur la base d'une analyse de l'éligibilité des projets par les caisses régionales de l'Assurance retraite.

Les projets devront répondre aux principes directeurs de la politique de l'Assurance retraite en matière de lieux de vie collectifs en garantissant :

- Une réponse aux besoins locaux,
- Une offre de proximité, permettant de conserver des liens avec l'environnement social et garantissant un cadre de vie sécurisant,
- Un projet fondé sur le développement de la vie sociale, l'ouverture de la structure sur l'extérieur et la prévention de la perte d'autonomie,
- Des prestations de qualité aux tarifs permettant l'accueil de personnes retraitées socialement fragilisées,
- Un cadre architectural de qualité, adapté aux besoins des résidents, répondant aux normes et réglementations en vigueur et s'inscrivant dans une démarche de développement durable,
- Un cofinancement du projet de réhabilitation de la résidence autonomie.

De plus, les résidences autonomie devront s'engager conventionnellement à évoluer afin de proposer les prestations minimales, individuelles ou collectives définies par le décret du 27 mai 2016.

Bilan du Plan d'aide à l'investissement lancé conjointement par la Cnav et la CNSA de 2014 à 2018 :

- Un Plan d'Aide à l'Investissement abondé à hauteur de 50 millions d'euros
- 250 résidences autonomies concernées dont 8 MARPA soit 13 239 logements

L'Assurance retraite, le service public de la retraite de la Sécurité sociale

Premier organisme français de retraite, la Cnav gère la retraite du régime général de la Sécurité sociale et les actions de prévention en faveur du bien-vieillir et de la préservation de l'autonomie des retraités. Elle forme avec les Carsat, les CGSS et la CSSM, le réseau de l'Assurance retraite. Au cœur de l'innovation numérique, son offre de service se diversifie grâce aux nombreuses démarches en ligne sur www.lassurance-retraite.fr (demande de retraite en ligne, téléchargement du relevé des mensualités...) : déjà 9 millions d'espaces personnels créés !